VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2019 Rapporteur : Monsieur Christian LE BIHAN

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019 (accusé de réception du 17/12/2019)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de servitude ENEDIS Avenue de Ty Bos

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique avenue de Ty Bos, la commune de Quimper consent à titre gratuit, au profit d'ENEDIS une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de restructuration du réseau électrique moyenne tension la commune de Quimper autorise au profit d'ENEDIS l'établissement à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée HI sous le numéro 124, située avenue de Ty Bos.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tous les actes à intervenir.